

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

TÉLÉCOM AVIATION

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

AVRIL
2011

PENSER ALTERNATIF AGIR COLLECTIF

67^e année - n°4 - avril 2011 (ne paraît pas en août) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP, place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA NOUVELLE CAMPAGNE DE LA CGSP WALLONNE

DOSSIER P.4



ÉDITO
L'absurdité poussée
à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
P. 3



OPINION
Pacte de l'Euro :
attention, danger !
P. 6



TÉLÉCOM AVIATION
L'IBPT dans l'œil
du cyclone ?
P. 10

Taxe Robin des Bois : le Parlement européen prend position contre la spéculation financière

Le Parlement européen vient d'émettre deux signaux forts à destination des gouvernements, de la Commission européenne et des marchés financiers.

Il a voté, le 8 mars, à une forte majorité (529 voix pour, 127 voix contre et 19 abstentions), le rapport de l'eurodéputée socialiste grecque Anni Podimata « sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen », qui recommande la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

Il a également adopté (à une majorité plus faible mais nette) un amendement au rapport Podimata indiquant que l'Union européenne devrait mettre en place la taxe même de façon unilatérale sans l'accord d'autres pays comme les USA ou le Japon, qui y sont hostiles.

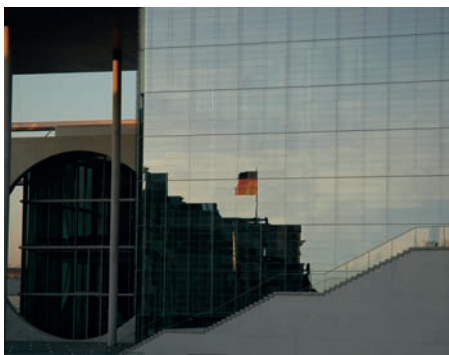
Sans attendre une hypothétique taxe au niveau mondial, une taxe au sein de l'Union européenne pourrait à elle seule déjà récolter des dizaines de milliards d'euros en faveur de la lutte contre le changement climatique et du développement. L'application d'un taux faible de taxation des transactions financières (TTF) devrait permettre de lever quelque 200 milliards d'euros annuels dans l'Union européenne. Cette taxe, similaire à celle élaborée par l'économiste James Tobin, représente surtout une avancée considérable visant à décourager les opérations spéculatives en les rendant plus coûteuses.



Délégation de militants à Berlin

La FGTB de Verriers a envoyé à Berlin, les 20 et 21 mars derniers, une délégation de militants (+/- 150 personnes).

L'objectif était de « signifier à Merkel (la Chancelière allemande) qu'on n'avait rien à faire de ses états d'âme et encore moins de ses diktats concernant le système d'indexation qui nous est propre », en venant manifester devant la Chancellerie fédérale. Cette action était une préparation aux actions menées également à Bruxelles le 24 mars dans le cadre du sommet européen.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Visites à Neufchâteau et à Redu

Le Comité régional intersectoriel des pensionné(e)s et prépensionné(e)s organise le **4 mai** un voyage en car à la Ferme des Sanglochons de Neufchâteau (Verlaine). Départ 9h derrière la gare de Charleroi Sud (coin de la rue de la Villette et de la rue Libioule).

Matin : visite du Musée du Jambon de Sanglochon. **Midi :** repas à la ferme, apéritif, assiette des Sanglochons, plates de Florenville gratinées au fromage d'Orval, Pils ou verre de vin. **Après-midi :** passage à Redu et visite d'un atelier de reliure.

Inscriptions : 071 797 111 pour le 19 avril au plus tard. Rens. 0495 340 928 Vanden Broeck Alphonse. Coût : 38 €/affiliés et 40 €/sympathisants, à verser sur le compte n°877-2028501-50 avec mention « Sanglochon ».

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'Amicale des pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, son 2^e tournoi de manille le **29 avril**. Celui-ci se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14 h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Huy

Procédures de recrutement à la SNCB

La Régionale organisera une séance d'information ouverte à tous sur les procédures de recrutement à la SNCB le **27 avril** à 10h. Auditorium CGSP de Huy, rue du Neufmoustier 8.

Renseignements et inscriptions : 085 824 555.

Namur

Fête du 1^{er} Mai

11h : meeting avec Jean-Claude Hubert, président de la FGTB, Joseph Thonon, secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur, Anne Demelenne, présidente de l'IW/FGTB et secrétaire fédérale FGTB, Yves Depas, secrétaire général du secteur « TBM » de la CGSP et Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

12h : barbecue géant (12 €/adulte - 6 €/enfant). Réservation obligatoire avant le 22 avril par versement sur compte n°636-3827404-08, communication : « SACNam 1^{er} mai 2011 » par téléphone : 071 72 91 12 / 43, par mail maryse.dussart@cgsp.be - veronique.lenaerts@cgsp.be.

L'absurdité poussée à l'extrême « la bonne gouvernance »

Quand l'autorité parle de « gestion en bon père de famille », de « bonne gestion publique », de « bonne gouvernance »,... ces propos réjouissent le citoyen qui pense : « Enfin ! Tout va s'arranger ! Plus de chômeurs, des retraites convenables assurées, une protection sociale renforcée, un niveau de vie correct pour tous les travailleurs ».

Le sommet européen réussit là un bel exercice de communication quand il invoque la bonne gouvernance pour sortir de la crise.

Info ? Intox ? Mais de quelle crise parle-t-on d'abord ?

Il est bon de rappeler que la crise relève à l'origine du secteur privé, qu'elle est financière et bancaire avant tout. Rappeler encore que les États membres de l'UE ont versé des milliards d'euros d'argent public pour sauver le système bancaire européen en totale perte après les subprimes. Choquée par l'ampleur d'une crise qu'elle n'a pas vu arriver, la Commission européenne s'est engagée publiquement il y a deux ans à mettre de l'ordre pour que pareille catastrophe ne se reproduise plus.

Aujourd'hui, force est de constater que :

- les marchés restent insuffisamment surveillés puisque les autorités ne se sont pas donné les moyens de le faire ;
- les bonus bancaires ne sont toujours pas limités (3,6 milliards d'euros pour les banques belges en 2010) ;
- les agences de notation ne sont soumises à aucune régulation et continuent leur travail de sape propice à la spéculation ;
- les instruments financiers opaques et autres produits toxiques continuent de plus belle à pourrir les marchés ;
- on continue à renforcer la base financière des banques avec de l'argent public.

C'est maintenant que les autorités européennes constatent – Oh ! Surprise ! – qu'il est impossible de respecter le pacte de stabilité et de croissance européen car les dettes publiques ont méchamment augmenté : les milliards d'euros donnés aux banques ont laissé des gouffres béants dans les budgets des États membres. L'Europe décide donc en 2010 de mettre les États membres sous pression pour équilibrer les finances publiques. Par un coup de baguette budgétaire et politique, la crise du secteur privé devient la crise du secteur public.

Bonne gouvernance, avez-vous dit ?

L'Europe demande donc à chaque État membre de prendre des mesures drastiques dans sa « gouvernance économique » en des termes politiques on ne peut plus clairs :

- elle renforce le pacte de stabilité en introduisant des sanctions pour les pays qui ne peuvent pas réduire leur dette publique ;
- elle oblige chaque État à présenter annuellement son budget national à la Commission européenne ;
- elle mesure la compétitivité de chaque État par des indicateurs axés sur les coûts salariaux par unité produite.

Il s'agit ici du « Pacte de compétitivité » de Merkel-Sarkozy repris par Van Rompuy-Barroso, sous l'appellation « Pacte de l'Euro ». Que contient-il, succinctement ?

- Les coûts salariaux dans le privé doivent suivre la productivité exclusivement et dans le public, ils doivent être « contenus ».
- La productivité doit être augmentée via des libéralisations plus poussées.
- Pour stimuler l'emploi, il faut davantage de flexicurité et l'impôt sur le travail doit diminuer et être remplacé par la hausse de la taxation de la consommation.
- L'assainissement des finances publiques est indispensable, au besoin par l'alignement des systèmes de retraites et le démantèlement des prépensions.

En résumé, la potion magique européenne de « bonne gouvernance » se base sur une perte réelle du pouvoir d'achat des travailleurs dans le privé puisque les salaires ne sont plus liés qu'à la productivité et plus à l'inflation. Cette proposition va plus loin que la suppression des mécanismes d'indexation !

Dans le secteur public, les salaires sont cités comme « cible » par l'Europe avec des réductions de masse salariale en perspective (blocage des salaires et diminution du volume de l'emploi). Les attaques contre les retraites et préretraites et des libéralisations-privatisations accrues constituent d'autres ingrédients de base de cette potion magique. Ce sont des remèdes économiques – qui ont déjà prouvé leur inefficacité par le passé – que l'on prescrit à des États malades socialement.

Une fois encore, les salaires, les dépenses sociales et les services publics devraient constituer des variables d'ajustement pour « sauver » la compétitivité des entreprises et protéger des futures crises de tous poils, qu'elles soient financières, bancaires, pétrolières,...

Un seul remède

Bonne gouvernance ? Oui, les actionnaires toucheront toujours des dividendes de plus en plus grands. Mais pour le reste... Pas de créations d'emploi garanties, pas d'amélioration du bien-être, pas d'avancées en justice sociale pour les travailleurs et les allocataires sociaux, au contraire, tout est revu à la baisse ! L'absurdité poussée à l'extrême. Et donc un seul remède : la combattre avec la FGTB et la CES.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

(11/03/2011)

La CGSP wallonne en campagne

« Penser alternatif, agir collectif »

Face à une certaine pensée unique néolibérale, la CGSP wallonne entend défendre une autre idée de la société égalitaire et solidaire. La campagne est lancée.

En 1995, Ignacio Ramonet, rédacteur en chef du *Monde diplomatique* définissait la « pensée unique » de la façon suivante : « Dans les démocraties actuelles, de plus en plus de citoyens libres se sentent englués, poissés par une sorte de visqueuse doctrine qui, insensiblement, enveloppe tout raisonnement rebelle, l'inhibe, le trouble, le paralyse et finit par l'étouffer. Cette doctrine, c'est la pensée unique, la seule autorisée par une invisible et omniprésente police de l'opinion. » En tant qu'organisation syndicale, la CGSP wallonne est quotidiennement confrontée à cet état d'esprit.

Regagner la bataille des symboles et des valeurs

Cette perte progressive de nos repères nuit à notre capacité d'action et de mobilisation. Il faut donc regagner la bataille des mots, des symboles et des valeurs. Un véritable travail de reconquête. À l'ère du « chacun pour soi », de la fatalité et des dogmatismes (économiques, politiques ou religieux...), il nous appartient d'opposer la Solidarité, l'action et le libre-arbitre. Car, contrairement à ce que voudrait nous faire croire le système capitaliste, des alternatives existent.

Il est important, en effet, de toujours rappeler que la richesse est le résultat de l'activité productive des salariés. Une partie de cette richesse est « mise en commun » (socialisée) à travers l'im-

pôt et les cotisations sociales. Cette socialisation des richesses permet de répondre, par l'organisation de services publics et de la sécurité sociale, à de nombreux droits sociaux fondamentaux qui ne seraient pas, ou pas correctement, rencontrés par le seul libre jeu du marché. Par exemple, l'enseignement, la culture, la protection sociale, les communications, les transports publics, la santé, l'eau, le logement... En outre, cette richesse qui sert à organiser et à développer les services publics et la protection sociale ne peut être accaparée par le système capitaliste.

Dans la période de financement collectif/public maximum, la Sécurité sociale absorbait près d'un tiers du PIB européen. Si on ajoute à cela le financement de l'ensemble des ser-



vices publics et de la fonction publique, la part de richesse produite par l'économie publique, les circuits de crédit et d'épargne publics, les mécanismes d'augmentation des salaires... le capitalisme, fin des années septante, contrôlait une part moins importante de la richesse collectivement produite qu'aujourd'hui.

Une posture plus revendicative

Face à la crise, « *il faut adopter une posture résolument revendicative, nous ne pouvons plus nous satisfaire de défendre nos droits acquis. Il en va bien évidemment ainsi en ce qui concerne les services publics.* » C'est là tout le fondement de la campagne. Cette démarche offensive passe par une refondation de la notion de service public dont la légitimité repose sur la satisfaction des besoins sociaux et dont le financement est assuré par une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus.

La faillite du système capitaliste et de son dogme du marché autorégulé nous donne une occasion unique de réaffirmer le rôle primordial des pouvoirs publics dans l'organisation de la vie en société.

L'ensemble des outils de redistribution des richesses sont la preuve irréfutable qu'une économie moderne peut être anticapitaliste !

Le développement, par l'État social démocratique, des institutions de socialisation permet de détourner une part importante de la richesse produite des circuits bancaires privés où se réalise l'essentiel du travail capitaliste. Il contribue à « euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes.

La remise en cause du système capitaliste doit passer, immanquablement, par un renforcement de nos mécanismes collectifs de solidarité que sont les services publics et la protection sociale.

La CGSP wallonne défend une société égalitaire et solidaire et veut renforcer les mécanismes de solidarité : davantage de services publics, financés par une fiscalité juste, fortement progressive et touchant l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital ; plus de sécurité sociale et une revalorisation du salaire brut ; le plein emploi par la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatrice. Voilà l'objectif de la campagne de sensibilisation de la CGSP wallonne.

Cette Europe n'est pas la nôtre

Il est important également de dénoncer une dérive néolibérale. L'idée européenne de solidarité – qui existait lors de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier – a peu à peu été galvaudée au profit d'une idéologie politique. Le Traité de Rome fait d'abord le choix d'intégration "négative" dont l'objectif est l'élimination de l'ensemble des barrières qui entravent

la constitution d'un grand marché, en lieu et place de l'intégration, dite "positive" ou "politique". Cette tendance du départ s'aggrave d'année en année, avec l'Acte unique qui instaure le marché unique et, surtout,

le Traité de Maastricht, en 1993 qui crée la monnaie unique. L'Union économique et monétaire va ainsi diminuer considérablement les marges de manœuvre des États membres dans l'élaboration de leur politique économique.

La création d'une banque centrale indépendante centrée sur le seul objectif de lutte contre l'inflation et l'élaboration d'un "Pacte de stabilité" qui corsette la politique budgétaire des États membres complètent le dispositif. « *L'usage d'une monnaie unique dans un marché intérieur où règne une concurrence entre différents*

Défendre et étendre les services publics

**Les services publics,
NOTRE patrimoine**

DEFENDONS-LES !

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

systèmes socioéconomiques renforce la concurrence par le bas en matière sociale et fiscale », comme le constatent les chercheurs Sophie Heine et Denis Stokkink.

Tout cela fournit un cadre cohérent qui permet la remise en cause des services publics, de la protection sociale, de l'intervention du secteur public dans l'économie ou encore de droit du travail qui sont considérés comme autant d'entraves à la liberté du marché qui n'a de cesse de s'approprier ces institutions sociales pour les marchandises et en retirer des profits maximaux.

Contrairement à ce qui est souvent proclamé – la neutralité des instruments européens sur le fonctionnement des services publics – il y a bel et bien une orientation voulue. L'essentiel des ressources d'une nation devrait, en effet, être réaffecté au secteur privé, proclamé comme le seul secteur efficace pour organiser une économie. Et le dernier projet concocté par la Commission Barroso, « *Europe2020* », n'est rien de plus que la transcription de ce travail visant à nier le rôle des autorités publiques.

Un blog, des affiches, des supports de réflexion

La campagne va se dérouler tout au long des mois à venir et être déclinée à travers plusieurs thématiques destinées à combattre certaines idées reçues : trop chère la fonction publique, mon œil ! Le salaire brut : une solution d'avenir. La pension légale : à développer en priorité... Cette campagne sera soutenue par une série d'affiches, un blog alimenté en permanence, des formations dispensées aux militants... ■

Blog : <http://penser-alternatif.be>

« Il faut
regagner
la bataille
des mots »

Pacte de l'Euro : attention, danger !

Liêm Hoang-Ngoc, député européen (PS français), économiste de la nouvelle génération, détaille l'effet des mesures budgétaires prévues par le « paquet gouvernance », déclinaison de la proposition franco-allemande de Pacte de compétitivité. Un train de réformes qui tuent dans l'œuf toute marge de manœuvre d'une politique de gauche.



La Commission européenne a rédigé un paquet de six directives qui doivent être adoptées lors de la session de juin (du Parlement européen), un « paquet gouvernance » qui est en réalité le frère jumeau du Pacte Merkel-Sarkozy. Pour les citoyens européens, la situation est résumée par le dicton : « *Peu m'importe de savoir qui tient le fusil, je ne vois qu'une chose : je ne suis pas du bon côté* ».

Au nom de la résorption des déséquilibres économiques intra-européens, le pacte impose de réduire les coûts salariaux des pays dont la balance commerciale est déficitaire. Il privilégie ainsi la solution néolibérale de gestion des « chocs asymétriques » par la flexibilité des marchés.

L'Europe peut-elle se passer de politique budgétaire ?

La voie sociale-démocrate, consistant à utiliser les fonds structurels pour faire converger vers le haut les pays déficitaires, est quant-à-elle condamnée par les récents choix du Conseil européen de ne pas accroître les ressources du budget communautaire.

Ce budget pourrait à l'évidence être abondé par la forte épargne européenne, que mobiliseraient des « Eurobonds ». Malheureusement, leur émission, qui nécessite une modification des traités, fait toujours débat alors qu'elle permettrait de faire face aux attaques spéculatives contre les dettes souveraines et de

financer les objectifs de la stratégie UE 2020. Ces derniers resteront, à défaut, lettre morte, comme le fut feu la Stratégie de Lisbonne.

La solution des Eurobonds

Dans un contexte où la politique monétaire s'avère incapable à elle seule de soutenir la reprise, l'Europe ne peut se passer de politiques budgétaires. À cet égard, la fin janvier 2011 fut marquée par le succès de l'émission de ce que les institutions européennes évitent pour l'heure d'appeler premiers *Eurobonds*. Or, les marchés se sont rués sur ces titres, émis à un taux relativement faible, par le Fonds européen de stabilité financière pour financer les dettes souveraines des pays faisant l'objet d'attaques spéculatives.

Ces titres pourraient également financer à hauteur honorable le budget communautaire pour alimenter les fonds structurels, nécessaires pour faire converger les nouveaux entrants vers les niveaux de développement des pays de l'ouest de l'Europe. Ceci rendrait possible l'harmonisation sociale et fiscale qui demeure un vœu pieux.

Le rachat des dettes souveraines par la BCE

Si, de surcroît, la Banque centrale européenne (BCE) déclarait au grand jour qu'elle rachetait massivement les dettes souveraines en cas de primes de risques injustifiées exigées par les marchés (comme elle a commencé à le faire en catimini sur le marché secondaire pour contourner les interdictions du Traité de Lisbonne), les États membres de l'Union européenne disposeraient de deux armes atomiques, dissuadant les marchés de spéculer cyniquement successivement sur l'une, puis sur l'autre des dettes souveraines.

Et si, par bonheur, les socialistes par-

venaient à promouvoir des normes contra-cycliques de politique budgétaire dans le cadre du « paquet gouvernance économique », les voies d'une véritable sortie de crise, s'appuyant sur des budgets ambitieux et la promotion du modèle social européen, seraient tracées.

Deux scénarios possibles

Ce scénario progressiste exige, à tout le moins, des avancées décisives vers le fédéralisme budgétaire et la nomination d'un Président de la BCE pragmatique.

À défaut, c'est un scénario d'enlèvement qui se dessinerait. Les embryons d'Eurobonds finiront par naître tant bien que mal, mais l'économie européenne qu'ils sont censés financer souffrira de rachitisme aigu, compte tenu de la poudre de lait, faite d'austérité budgétaire et salariale, dont elle sera nourrie. L'Europe replongerait vers la récession et les déficits persisteront, conduisant à de nouvelles mesures d'austérité, dogmatiquement imposées par les autorités européennes.

Ce scénario est peu perturbant pour les marchés, rassurés de voir se développer des « mécanismes de solidarité » assurant les créanciers des États d'être payés. Il perdurera tant que l'ajustement par les salaires et le chômage est socialement accepté... ■

*Extrait d'une tribune parue dans Mediapart (www.mediapart.fr)
Site internet : www.liemhoangngoc.eu*



L'austérité pèse sur le secteur public en Europe

Les travailleurs du secteur public, en Europe, ont été les premiers et les plus durement touchés par l'austérité. Ils sont une « cible facile » pour les ministres des Finances qui cherchent à réduire les importants déficits publics, rapidement et simplement, en diminuant les salaires dans le secteur public pratiquement du jour au lendemain.

Un grand nombre d'emplois publics ont au même moment été supprimés par le non renouvellement de contrats temporaires. D'autres pertes d'emplois seront à déplorer à moyen terme lorsque des travailleurs quittant le service public ne seront pas remplacés. Une raison supplémentaire de viser le secteur public est l'« effet domino » que les réductions salariales dans ce secteur ont sur le reste de l'économie : si de telles réductions sont appliquées dans le secteur public, il devient alors logique de les appliquer également dans le secteur privé.

Effet domino sur les salaires

Si le salaire moyen diminue, le niveau du salaire minimum est à son tour mis sous pression. Et, si toute la structure salariale est affectée, les allocations de chômage doivent également être réduites afin de rétablir des incitants financiers pour que les chômeurs retrouvent du travail.

C'est ainsi que les réductions de salaires dans le secteur public constituent la première étape d'une très forte spirale sociale négative. Les mesures d'austérité prises dans de nombreux pays membres de l'UE illustrent la brutalité dévastatrice à laquelle les travailleurs du secteur public doivent faire face dans tous ces pays.

Tour d'Europe de l'austérité

Les salaires nominaux ont été bloqués en Bulgarie, Pologne, Roumanie, France, Espagne, Slovaquie, Italie et Portugal. Dans plusieurs de ces pays, ces blocages ne sont pas limités à un an mais seront maintenus pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Compte tenu de l'inflation, le blocage des salaires nominaux revient à une véritable diminution des salaires.

Suivant les pays, le blocage des salaires nominaux est suivi ou précédé

d'une réduction de ces salaires. L'Allemagne va réduire les salaires du secteur public de 2,5 % en 2011 alors que l'Espagne les a déjà réduits de 5 % en 2010. Le Portugal a pendant ce temps instauré une réduction salariale de 10 % quoique celle-ci ne soit d'application que pour les salaires supérieurs à 1 500 euros. L'Estonie et la Lituanie ont réduit les salaires d'environ 8 %.

Vient ensuite l'Irlande où les salaires dans le secteur public ont été réduits en différentes étapes d'à peu près 13 %. Ces réductions sont même plus importantes encore en Grèce (-20 %) et en Roumanie (-25 %). La palme revient à la Lettonie qui bat tous les records avec des diminutions de salaires allant jusqu'à 50 % !

Au même moment, l'emploi dans le secteur public est sacrifié : la Pologne et la Bulgarie vont le réduire de 10 %. La Roumanie a annoncé 250 000 pertes d'emplois dans le secteur public tandis que le Royaume-Uni a récemment fait état d'une réduction de 490 000 emplois, soit 10 % de la main-d'œuvre totale du secteur public.

Des conséquences très graves

Pour l'économie européenne, les conséquences de l'austérité dans le secteur public seront très graves.

Au vu des chiffres, on peut s'attendre à ce qu'un million de travailleurs du secteur public perdent leur emploi dans les toutes prochaines années. Ces pertes d'emplois directs se traduiront dans l'économie par une moindre demande et de moindres dépenses qui, à leur tour, entraîneront des pertes d'emplois indirects. Dès lors, après la perte de 5 millions d'emplois

durant la récession, de 1,5 à 2 millions d'emplois supplémentaires seront perdus ! Il faut noter qu'il s'agit là d'une estimation prudente car les effets de la demande négative induite par les réductions de salaires dans le secteur public n'ont pas été pris en compte.

« L'austérité ne marchera pas. Mais elle nous mènera à la ruine ! »

En outre, du fait de l'importante dette du secteur privé dans les pays où les réductions sont les plus sévères (Royaume-Uni, Espagne, Portugal), la dynamique de création d'emplois dans le secteur privé ne suffira pas à compenser ces coups supplémentaires portés à l'emploi. L'austérité dans le secteur public signifie donc qu'un taux de chômage élevé s'installe pour de nombreuses années.

En plus des effets immédiats sur la demande et l'activité économique, il y aura également des effets structurels. Les emplois et les salaires du secteur public ne doivent pas être seulement considérés comme des coûts. Ils doivent au contraire être vus comme un investissement pour l'avenir de l'économie et de la société. Si des écoles et des hôpitaux ferment, si les investissements dans l'enseignement diminuent, si les services de programmation des infrastructures publiques sont réduits, si on assiste à un exode de personnel qualifié (enseignants, médecins, infirmières, ingénieurs,...) vers d'autres pays et régions du monde, l'économie souffrira alors aussi à long terme. ■

Article extrait du Moniteur de l'Austérité de la Confédération européenne des syndicats : <http://www.etuc.org/r/1599>

Pour une loi de financement **solidaire et équitable**

Dans la suite logique de la fédéralisation de l'État mise en œuvre au fil des réformes institutionnelles successives, le financement des entités fédérées - communautés et régions - relève d'un mécanisme technique, complexe et évolutif. À l'heure de nouvelles réformes institutionnelles d'envergure, il est capital, singulièrement pour Bruxelles, de refonder cette loi de financement sur des principes solidaires et équitables.

Depuis 1989, la loi spéciale de financement organise les transferts de moyens entre l'État fédéral, les communautés et les régions. De réforme en réformes, ces deux dernières entités ayant progressivement reçu plus de compétences, ont vu augmenter les transferts dans leur direction. Le mécanisme de répartition s'est modifié et s'est agrémenté de nombreuses mesures d'arbitrage destinées à corriger tant bien que mal les distorsions dans la répartition des moyens. Après de multiples adaptations, la loi spéciale de financement comporte quelques anomalies que chacun s'entend à vouloir réformer. Tout le problème est de savoir comment, tant les approches et perceptions sont différentes selon qu'on se trouve au nord, au sud ou à Bruxelles.

Faut-il le rappeler, dans notre pays, l'impôt des personnes physiques (IPP) est perçu par l'État fédéral en fonction du lieu de résidence. Les régions, qui disposent de l'autonomie fiscale (elles prélèvent des taxes et décident de leur destination budgétaire) sont financées par des dotations fédérales provenant de l'IPP, mais également par les recettes de leurs propres taxes.

Les communautés, compétentes pour la culture, l'enseignement, la santé, le sport, etc., ne disposent d'aucune autonomie fiscale et dépendent donc du niveau fédéral pour leur financement. Leurs ressources proviennent pour 70 % de la TVA (taxe non personnalisée) et pour 25 % du rendement de l'IPP.

D'autres principes interviennent dans les calculs de répartition, un principe de solidarité qui veut que les plus riches contribuent au financement des plus pauvres, mais également un principe de « juste retour » qui joue en fonction du rendement de

l'IPP dans chaque entité ; on pourrait le résumer par la formule « I want my money back ».

Dans un système aussi complexe, les différentes entités fédérées ne trouvent pas toujours leur compte, loin s'en faut.

La revendication de plus d'autonomie régionale est susceptible de présenter des effets pervers. Par exemple, dans cette logique, les régions les plus riches pourraient être tentées de développer une concurrence fiscale créant une discrimination sociale sur base du lieu de résidence. Il se pourrait en effet que dans une même entreprise employant des travailleurs habitant dans des régions différentes, ces derniers reçoivent un même salaire brut, mais que leurs rémunérations nettes respectives soient différentes suite à l'application de barèmes différenciés du précompte professionnel !

En Région bruxelloise, la discrimination serait plus criante encore car on pourrait voir s'installer des différences de traitement entre francophones et néerlandophones sur le plan des avantages sociaux.

Le paradoxe bruxellois

L'inéquité des clés de répartition est particulièrement flagrante dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008, elle a contribué à 19 % du PIB¹ alors qu'elle n'a reçu que 8,5 % de financement provenant de l'IPP. Cette part élevée dans la production de richesse témoigne de son intense dynamisme économique tandis que son faible rendement pour l'IPP illustre la faiblesse du revenu moyen des habitants.

C'est ainsi qu'en vingt ans, la Région de Bruxelles-Capitale est passée de 13 % au-dessus de la moyenne nationale à 14 % en-dessous de celle-ci !



Au moment de travailler sur une nouvelle réforme institutionnelle, il faudra que le gouvernement tienne compte de ces aspects et se montre créatif pour imaginer d'autres clés de répartition permettant de donner à Bruxelles les moyens financiers structurels dont elle a absolument besoin. On devrait donc intégrer davantage de critères objectifs dans les mécanismes d'attribution de moyens financiers aux communautés et régions, comme par exemple le nombre d'élèves inscrits dans les réseaux d'enseignement ou encore la population dans chaque communauté.

Des solutions équitables et solidaires existent. L'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP les défendra.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be

1. Le produit intérieur brut est une estimation de la richesse créée dans le pays sur une période donnée.

Les dés sont jetés !

Les dés ne sont encore que jetés. Rien de plus !

Cela signifie que nous allons lutter aux côtés de la FGTB pour une Europe où la SOLIDARITÉ sera incontournable.

Lorsque vous lirez ces lignes, nous aurons déjà dressé un premier bilan de la journée d'action européenne du 24 mars. Le secteur s'est inscrit dans cette action de la FGTB et de la Confédération européenne des Syndicats. Un préavis de grève de 24 heures a été déposé à Belgacom, BAC, Belgocontrol et à l'IBPT.

Nous faisons front et exigeons :

une Europe sociale !!!

Nous avons fait grève dans notre pays :

- pour le maintien des prépensions (secteur privé) ;
- contre le relèvement de l'âge de la retraite ;
- pour l'amélioration des petites pensions ;
- pour les pensions du secteur public.

Nous continuons de nous battre dans notre pays :

- contre une austérité aveugle qui frappe les bas salaires et les services publics ;
- contre une fiscalité injuste qui ne s'attaque pas aux revenus du capital mais qui pèse lourdement sur les revenus du travail.

Autant de raisons qui justifiaient notre action de 24 heures !

Pour ce qui est de Belgacom, après notre article, plus besoin d'en rajouter ! Une approche limpide et intellectuellement correcte de la problématique de la participation aux bénéfices et de l'avantage non récurrent.

Quant à l'IBPT ! Ici, il nous faut à l'évidence relancer notre comité syndical et adopter une position de politique syndicale formelle face à la situation qui prévaut.

Puisque nous sommes si bons... n'hésitons pas à le clamer ! La CGSP secteur Télécom Aviation... les meilleurs tout simplement !!

Bien fraternellement.

Michel Denys
Vice-président

André Vandekerckhove
Président

L'IBPT dans l'œil du cyclone ?

Depuis l'entrée en fonctions du nouveau Conseil, quelques dossiers ont nécessité beaucoup de temps pour leur mise en œuvre. En revanche, pour le secteur, ce fut le calme plat pour des raisons qui se situent à divers niveaux :

- le remplacement de quasi l'ensemble du Conseil de l'IBPT ;
- le gouvernement en affaires courantes ;
- l'avenir de l'IBPT ;
- l'admission à la retraite de Nicolas Costa et la désignation d'un remplaçant ;
- la reconstitution d'un comité syndical représentatif ;
- l'exécution du protocole d'accord du 16 octobre 2009 ;
- les péripéties relatives à l'allocation de fin d'année ;
- le dépôt ou non d'un cahier revendicatif ;
- ...

Le remplacement de l'ensemble du Conseil de l'IBPT

Une saga irréaliste... qui a fini par connaître un dénouement grâce à une initiative exceptionnelle de l'Autorité qui a confié une mission spéciale à deux anciens membres du Conseil (Comité de Secteur du 16 octobre 2009).

Après un tour d'observation, le Conseil a développé un plan stratégique qui ne comportait pas de modifications fondamentales mais qui, néanmoins, a suscité un « certain » émoi parmi le personnel. Les « emplois vacants » accessibles par voie de mutation interne ont été présentés aux syndicats comme étant sur « base volontaire ».

À ce jour, ni le secteur, ni les délégués locaux n'ont reçu de plainte fondée. Mais, comme toujours, nous

sommes disposés à prendre une initiative ponctuelle en la matière si cela s'avère nécessaire.

Le gouvernement en affaires courantes

Avec un gouvernement en affaires courantes, il est impossible, d'une part, de déposer un cahier revendicatif ; cahier qui, d'autre part, serait tout à fait suranné à l'entame d'éventuelles négociations. Ce n'est pas le style du secteur Télécom Aviation. Nous entendons bien procéder à un échange de vues en assemblée générale sur un certain nombre d'aspects substantiels. Effectivement, le fait est que nous avons avisé nos collègues de la CSC et du SLFP de notre volonté d'ajourner quelque peu la chose. Qui plus est, compte tenu de l'Accord interprofessionnel d'une part et, d'autre part, de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations fédérales intersectorielles, nous entendons bien jouer « la sécurité ».

L'avenir de l'IBPT

Les rumeurs les plus diverses circulent. La CGSP a toujours été claire : l'IBPT doit rester un et indivisible et pérenniser son statut d'institut fédéral. Nous avons fait part de notre point de vue aux responsables politiques. Les fournisseurs de services Télécom ont affirmé leur volonté de conserver un Régulateur (l'IBPT donc) au niveau fédéral. Nous réagirons en temps utile... (outre les démarches que nous avons déjà entreprises) nous n'avons d'autre choix que d'attendre.

L'admission à la retraite du Cde Nicolas Costa

Dans Tribune, nous avons rendu hommage au Cde Nicolas Costa à l'occasion de son départ à la retraite. Un homme qui avait gagné la confiance

de tous nos affiliés, tant francophones que néerlandophones. Les circonstances ont fait que nous avons été contraints d'ajourner sa succession. Ce qui explique que, dans la période qui a suivi l'admission à la retraite de Nicolas, ce ne fut pas toujours simple pour l'affilié de glaner des informations auprès de son délégué principal afin de replacer certaines rumeurs dans leur contexte voire de leur tordre le cou.

La reconstitution d'un comité syndical représentatif

Le comité syndical est composé de 5 membres francophones et 5 membres néerlandophones. Les pensionnés sont également représentés.

Après l'appel général lancé dans Tribune, le secteur a reçu les candidatures d'Eddy De Kock (néerlandophone) et de Michel Stenuit (francophone). Ces candidatures ont été acceptées. Ils font donc d'office partie du comité syndical de l'IBPT.

Le comité syndical se compose donc comme suit :

Membres francophones

Eric De Meyer
Thierry Denis
Joëlle Billy
Michel Stenuit
Nicolas Costa (pour les pensionnés).

Membres néerlandophones

Lieven Deveugele
Eddy De Kock.

Comme vous pouvez le constater, il reste un mandat vacant chez les francophones et trois mandats vacants chez les néerlandophones.

Par la présente, nous lançons un

ultime appel à candidatures. Nous souhaiterions une réaction de votre part pour le 25 mars au plus tard via acodtel@skypro.be.

Le comité syndical se réunira le 31 mars au plus tard pour procéder à la désignation du successeur de Nicolas. À cette issue, nous ne manquerons pas de vous en informer.

L'exécution du protocole d'accord du 16 octobre 2009

À cette séance du Comité de Secrétaire, nous avons exigé (lors d'une interruption de séance) que des solutions soient avancées pour les problèmes en suspens. Nous avons, par ailleurs, signalé que normalement les organisations syndicales représentatives auraient déjà dû négocier une convention collective pour la période 2009-2010. Le 30 août 2004, lors de la signature du préaccord (la première convention collective), les organisations syndicales représentatives s'étaient engagées à ne plus poser de nouvelles revendications ou adaptations en matière de salaire, primes, allocations et indemnités jusques y compris le 31 décembre 2007.

Par conséquent, il est bien de notre droit de déposer un cahier revendicatif qui, dans ses revendications quantitatives, prenne en compte cet aspect des choses. En effet, nous parlons d'une période de pas moins de 5 ans (2008-2012).

Dossiers en suspens (du 16 octobre 2009) :

- Allocation de fin d'année : l'Arrêté royal a été publié et l'allocation majorée a été liquidée pour un an mais sans effet rétroactif.
- Package télécom : le nouveau Conseil avait été chargé de soumettre une proposition de package télécom aux organisations syndicales représentatives. Ce qui a été fait. Nous avons amendé la proposition et nous devons en rediscuter le 23 mars prochain. Nous vous communiquerons le résultat de ces négociations et en expliquerons la substance lors d'une assemblée générale de membres.
- Le service radio-redevance : accord de principe pour intégrer ces membres du personnel à l'IBPT avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

- Jubilés : octroi d'un don aux jubilés à tous les membres du personnel qui ont loupé la prime.

Les péripéties relatives à l'allocation de fin d'année

L'attitude de l'autorité politique à cet égard est inadmissible. Nous exigeons la rétroactivité. À régler, au besoin, via la convention collective 2008-2012.

Le dépôt ou non d'un cahier revendicatif

Le Comité syndical de l'IBPT a bien évidemment déjà procédé à un échange de vues sur le contenu du cahier revendicatif. Il nous faut, cependant, être clairs. Dès que nous aurons un gouvernement et que les ministres auront été désignés, nous nous engageons à déposer un cahier revendicatif 2008-2012.

Nous discuterons du contenu du cahier revendicatif lors de la négociation du package télécom. ■

Belgacom

Finies les fadaises !!

Nous nous sommes jusqu'à présent montrés très patients sans doute, mais certes pas complaisants envers les absurdités distillées par la CSC-Transcom dans ses tracts. Leur prose hypocrite relève d'une stratégie résolument destinée à jeter sournoisement le discrédit sur la CGSP (et uniquement sur la CGSP).

Peu leur importe que leur information soit en partie correcte ou non...

ils occupent le terrain avec leurs tracts. De chaque dossier, ils extraient un élément sensible, grossissent le trait de façon disproportionnée... et déstabilisent... Où et quand avons-nous connu pareille tactique ? Oui, la réponse figure dans les livres d'histoire !!!

Leur seul but est de faire des prosélytes... ou pour le dire en langage pro-

fane et plus professionnel, de recruter des membres... par tous les moyens. La fin justifie les moyens !

Les tracts sont parfois unilingues français... rarement unilingues néerlandais... et parfois aussi – mais comment peut-il en être autrement – dans les deux langues nationales. Chaque fois, nous (et sans doute vous aussi) sommes irrités par le contenu.

Pour le dire en un mot comme en cent : si la vérité est écorchée... peu importe, ils n'y regardent pas de si près !

Ce qui est le plus étrange dans telle position de politique syndicale, c'est qu'ils continuent à travailler à la mise en œuvre de dossiers qu'ils n'ont pas approuvés, comme si de rien n'était. Comme nous l'avons déjà écrit antérieurement, voilà bien le **comble** du **populisme** et de **l'hypocrisie**.

L'avantage non récurrent lié aux résultats sera versé tout prochainement. Force nous est, une fois de plus, de constater que l'information donnée par nos collègues n'est pas correcte.

Parcourons ensemble le déroulement de cette histoire.

La loi du 21 mars 1991 prévoit en son article 62 : *« cinq pour cent du bénéfice annuel avant impôt des sociétés est versé au cadre et au personnel. »*

À la commission paritaire du 16 octobre 2009, Belgacom fait une proposition visant à offrir, pour les années 2010-2012, un système d'avantage non récurrent (rendu possible par la loi du 24 juillet 2008) en lieu et place de la participation au bénéfice visée par l'article 62 de la loi du 21 mars 1991. Le raisonnement (auquel nous avons entièrement adhéré à l'époque et auquel nous



adhérons encore aujourd'hui) développé à la commission paritaire du 16 octobre 2009 était le suivant :

- un montant d'environ 2 290 euros maximum, le brut est octroyé pour net ;
- le « pourcentage-cible » en cas de réalisation de l'objectif, est **identique pour tous les membres du personnel, à savoir 3 % du salaire annuel de référence, nonobstant les scores d'évaluation ;**
- un paramètre (objectif) est imposé par la loi. Ce paramètre est fixé de commun accord avec les organisations syndicales représentatives. L'avantage non récurrent permet de créer un système de bonus collectif pour tous les membres du personnel sur base d'un paramètre qui, contrairement au paramètre « bénéfice avant impôts », est une véritable mesure des prestations du Groupe Belgacom ;
- une garantie y est incorporée. Si l'avantage non récurrent devait être inférieur à 80 % de l'objectif (donc inférieur à 3 % du salaire annuel de référence), la différence serait payée, conformément à la législation en la matière, au titre de bonus collectif soumis à des retenues sociales et fiscales. Partant, tout le monde recevrait donc à coup sûr 3 % de son salaire annuel de référence comme bonus collectif dont (jusqu'à 2 290 euros) 80 % au moins sans retenues ;
- le système d'avantage non récurrent remplace le système de participation aux bénéfices tel que visé dans la loi du 21 mars 1991. Le système de l'avantage non récurrent est fixé pour une période de 3 ans. Après quoi, il sera négocié avec les organisations syndicales représentatives en vue de la prolongation ou non voire de l'aménagement éventuel du système. À l'expiration du système d'avantage non récurrent, les dispositions initiales reprennent systématiquement vigueur.

Pour réaliser tout cela, une modification de la loi s'imposait. Une modi-

fication qui nécessitait l'aval unanime de la commission paritaire.

La proposition fut la suivante :

« Article 62, § 2 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques autonomes est complété par l'alinéa suivant :

3° Belgacom sa de droit public a la possibilité de déroger à l'obligation visée à l'alinéa 1^{er} si un système d'avantages non récurrents liés aux résultats est instauré en application du Titre III de la loi du 24 juillet 2008 portant diverses dispositions et ce pour la durée totale du système d'avantages non récurrents liés aux résultats. »

Le montant garanti (80 %) assurait au personnel un montant net 3,5 fois supérieur à celui de la participation au bénéfice de l'année précédente ! Dans le cas théorique où l'enveloppe totale pour la participation aux bénéfices n'aurait été que de 4 millions d'euros, le membre du personnel aurait encore toujours touché en moyenne entre 15 et 25 % net en plus que ce qu'il n'aurait reçu avec le système existant.

La clarté doit l'emporter ! Pas de blabla, pas de petits jeux de oui mais non !!

Les chiffres démontrent que l'organisation syndicale qui, à l'époque, n'a pas marqué son accord sur cette proposition, s'est lourdement trompée et ose encore se présenter en sauveur de la patrie !

Nous illustrons le propos de quelques exemples !

Au moment de la séance de la commission paritaire, la proposition formulée donnait un avantage à l'individu qui était en moyenne 4,5 fois supérieur, en net, à ce qu'avait été la participation aux bénéfices l'année précédente (2008) avec une enveloppe de 7 millions d'euros.

Jugez-en vous-mêmes !

Niveau	Participation nette aux bénéfices moyenne (particip. aux bénéfices classique)	Net non récurrent 100 %	Net non récurrent garantie 80 %	Non récurrent 100 % par rapport à la particip. classique aux bénéfices	Non récurrent garantie 80 % par rapport à la particip. classique aux bénéfices
1	348,89	1 527,90	1 222,32	438 %	350 %
2b	228,50	1 011,84	809,47	443 %	354 %
2a	180,51	796,48	637,19	441 %	353 %
3	164,62	720,33	576,27	438 %	350 %
4	130,49	579,49	463,60	444 %	355 %
S	186,44	842,48	673,98	452 %	362 %

Même en tenant compte de l'enveloppe supplémentaire (3 millions d'euros) octroyée en 2008 et qui avait donné lieu à un bonus sup-

plémentaire en plus de la participation aux bénéfices, on s'aperçoit qu'avec le système de 3 % de bonus, le membre du personnel aurait encore toujours

touché en net trois fois plus qu'avec la participation aux bénéfices classique.

Niveau	Participation nette aux bénéfices moyenne (particip. aux bénéfices classique adaptée)	Net non récurrent 100 %	Net non récurrent garantie 80 %	Non récurrent 100 % par rapport à la particip. classique aux bénéfices	Non récurrent garantie 80 % par rapport à la particip. classique aux bénéfices
1	512,77	1 527,90	1 222,32	298 %	238 %
2b	339,54	1 011,84	809,47	298 %	238 %
2a	268,23	796,48	637,19	297 %	238 %
3	244,62	720,33	576,27	294 %	236 %
4	193,90	579,49	463,60	299 %	239 %
S	275,23	842,48	673,98	306 %	245 %

Tout ce qui précède a été balayé par la CSC-Transcom !! Pour des raisons dites de principe, ils ont préféré conserver le système existant de participation aux bénéfices !

Pour prendre en compte cette position incompréhensible tout en garantissant quand même encore un système optimal au personnel, il a été décidé au cours de cette même séance de la commission paritaire de verser, pour 2009, la participation classique aux bénéfices comme avantage non récurrent (approuvé ultérieurement par la commission paritaire du 29 octobre 2009).

Cette convention collective devait rencontrer certaines exigences, entre

autres légales, dont les principales étaient :

- une période de référence de 3 mois minimum (octobre 2009-décembre 2009) ;
- un objectif pour la période de référence (le bénéfice avant impôts ne peut pas servir d'objectif en raison d'un manque de données concrètes pour cette période de référence) ;
- un mode de calcul de l'avantage pour les membres du personnel qui ont atteint l'objectif ;
- une procédure de transparence/communication.

L'acceptation de ces principes déboucha sur la ratification de la convention collective du 29 octobre 2009 portant les modalités d'octroi d'un avantage

non récurrent lié aux résultats aux membres du personnel de Belgacom sa.

L'objectif (paramètre) était :

L'octroi de l'avantage dépend du résultat de l'Ebitda-Capex pour la période de référence. Cet objectif est soumis au plus tard fin octobre pour l'approbation du Conseil d'Administration de Belgacom SA et sera mis sous enveloppe fermée en présence des organisations syndicales représentatives. L'avantage sera octroyé proportionnellement à l'atteinte partielle ou non de l'objectif. Le résultat sera exprimé en pourcentage et considéré comme atteint lorsque le pourcentage de réalisation s'élève à 95 %.

Calcul de l'avantage

Réalisation de l'objectif	Pourcentage appliqué au paiement de l'avantage
> 0 % et < 50 %	Linéaire suivant la réalisation de l'objectif
≥ 50 % et < 65 %	70 %
≥ 65 % et < 80 %	80 %
≥ 80 % et < 95 %	90 %
≥ 95 %	100 %

Lorsqu'il s'est agi de négocier le pourcentage de paiement (colonne de droite) lorsqu'un certain taux de réalisation de l'objectif (colonne de gauche) est atteint, c'est la CGSP qui a pris les devants pour infléchir les propositions de la direction et concocter un système plus équitable d'un point de vue syndical.

L'avantage non récurrent 2010

Afin de garantir le même avantage (paiement du brut pour le net, donc sans retenues) pour le bonus col-

lectif 2010, il a été proposé un système équivalent à celui de 2009. Le 22 avril 2010, la commission paritaire a adopté une nouvelle convention collective relative à l'avantage non récurrent.

L'objectif (paramètre) est :

L'octroi de l'avantage dépend du résultat des Objectifs d'entreprise pour la période de référence.

Cet objectif est soumis au plus tard fin mars pour approbation au Conseil d'Administration et sera placé sous enve-

loppe fermée en présence des organisations syndicales.

L'avantage sera octroyé proportionnellement à l'atteinte partielle ou non de l'objectif.

Le résultat sera exprimé en un pourcentage et considéré comme atteint lorsque le pourcentage de réalisation s'élève à 95 % de l'objectif.

Calcul de l'avantage

Réalisation de l'objectif	Pourcentage appliqué au paiement de l'avantage
> 0 % et < 70 %	Linéaire suivant le résultat obtenu
≥ 70 % et < 85 %	85 %
≥ 85 % et < 95 %	95 %
≥ 95 %	100 %

L'avantage non récurrent est liquidé avec le salaire de mars.

Exemple concret d'un membre du personnel statutaire de rang 2a, au maximum de l'échelle barémique II

L'exemple que nous donnons, est celui d'un affilié qui a mis ses données à notre disposition (il a son épouse à charge). À la lumière de ces exemples, nous tenons simplement à illustrer le peu de risque que comportait une modification de la loi du 21 mars 1991. Nous vous renvoyons à cet effet aux chiffres relatifs aux bénéfices (Belgacom SA avec des résultats

réalisés pour la première fois après l'intégration des filiales Telindus, Sky-net et Proximus le 4 janvier 2010).

Fiche de salaire — mai 2008

Participation aux bénéfices : 640,83 – 318,19 = 322,64 euros.

Fiche de salaire — juin 2008

Bonus supplémentaire de 237,07 – 126,12 = 110,95 euros.

Total des bonus : 322,64 + 110,95 = 433,59 euros net.

Fiche de salaire — mai 2009

Participation aux bénéfices : 418,96 + le bonus supplémentaire de 203,61

= 622,57 – (22,10 + 309,12) = 291,35 euros net.

Fiche de salaire — mars 2010

Avantage non récurrent lié au résultat : 740,19 euros.

Retenue à la source : **ZÉRO euro**, impôts : **ZÉRO euro** ! Soit une augmentation nette de 254,05 % par rapport à 2009 !

Même en supposant que, pour l'année de service 2009 (avantage non récurrent payé en mars 2010), on n'aurait dû payer que 80 %, cela faisait quand même encore 592,15 euros net/net, soit une augmentation nette de 203,24 % par rapport

à la participation aux bénéfices et au bonus supplémentaire payés en 2009 !!

Dans la proposition initiale (commission paritaire du 16 octobre 2009), on parlait donc d'octroyer 3 % moyennant la réalisation du ou des objectifs et ce, à partir de l'année de service 2010. Impossible d'échapper à cette clause (parce qu'il s'agit du risque calculé).

Dans la foulée de notre exemple théorique, supposons maintenant que nous aurions dû avoir 3 % : cela aurait donné un avantage non récurrent de 1045,72 euros net/net (pas calculé sur le salaire annuel de référence mais bien sur la rémunération annuelle) !!! Même à 80 %, nous aurions quand même encore touché 836,58 euros !!

Il vous en faut plus... ou vous préférez les mensonges et le populisme ? À vous de décider !

La convention collective 2011-2012

Une fois de plus, la CSC-Transcom n'a pas signé la convention collective pour des motifs fallacieux. Sur le terrain, ils ont tenté d'influencer par une propagande populiste de bas étage. Digne des « Dix Commandements » !

L'avantage non récurrent pour 2011 et 2012, bien sûr que nous l'avons approuvé. Il est repris dans la convention collective 2011-2012. Si cela n'a rien à voir avec le pouvoir d'achat ou à tout le moins avec sa sauvegarde...

alors nous concédons bien volontiers ne plus rien comprendre... plus rien de rien !

Extrait de la convention collective 2011-2012

Chapitre 1^{er} – avantage non récurrent lié aux résultats

Art. 22 – Belgacom SA renouvellera le système de l'avantage non récurrent lié aux résultats pour 2011 et 2012 et l'appliquera à tous les membres du personnel de Belgacom SA, à l'exception des membres du personnel qui font partie du groupe des Top Group Resources.

Art. 23 – Belgacom SA conclura, respectivement les 30 avril 2011 et 30 avril 2012 au plus tard, une convention collective spécifique avec les organisations syndicales représentatives afin de pouvoir faire appel au système de l'avantage non récurrent lié aux résultats suivant l'AR contenant l'exécution des articles 160 et 162, § 2 de la loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses relatives à la mise en place d'un système d'avantages non récurrents liés aux résultats pour les entreprises publiques autonomes.

Au vu des résultats publiés par Belgacom (exercice 2010), l'avantage non récurrent sera pour tout le monde nettement plus élevé en 2011 que l'an dernier mais nous n'atteindrons toujours pas les 3 % du salaire annuel de référence (proposition commission paritaire du 16 octobre 2009). Cha-

cun pourra se faire une idée des centaines d'euros qui se perdent à cause de l'attitude de... Ce sont eux qui n'ont toujours pas compris... et malgré tout, ils ont l'audace de propager l'idée sur le terrain qu'eux et eux seuls se portent garants de la participation aux bénéfices.

Depuis que la CGSP existe, ils n'ont jamais tenu parole ni a fortiori respecté des accords... la seule chose que nous ne savons pas, c'est quand ils diront... Basta. Trop, c'est trop !!!

Il n'est plus possible de travailler avec eux ! C'est simplement hallucinant !

Morale de l'histoire

Divide et impera (diviser pour régner).

Ne vous laissez plus flouer... Ce n'est que du prosélytisme ! Nous l'avons quand même démontré à satiété dans ce dossier. Et des dossiers, il y en a encore beaucoup d'autres ! N'hésitez pas à informer vos collègues. ■

Flash

Prime syndicale 2010

Les formulaires de demande d'obtention de la prime syndicale 2010 pour Belgacom, Belgocontrol et l'IBPT sont à remettre à votre délégué local ou à renvoyer directement à la CGSP Télécom Aviation (à l'attention d'André Vandekerkhove), place Fontainas 9-11 à 1000 Bruxelles.

Votre sécurité sociale en danger

Si rien n'est fait, le déficit de la sécurité sociale atteindra, les années à venir, quatre milliards d'euros. Et pourtant, les dernières décennies, beaucoup de personnes ont vu leur situation sociale se dégrader. Des temps difficiles s'annoncent en Belgique ; nous sommes arrivés à un croisement. Le budget de l'État présente un déficit annuel de 20 milliards d'euros, la spéculation financière a causé une flambée du chômage et à cela s'ajoute le défi du vieillissement de la population.

Pour faire face, demain encore, aux risques de la vie comme la maladie ou le chômage, il est indispensable que l'édifice de la sécurité sociale fédérale soit sauvé. En effet, sans notre sécurité sociale, plus d'un quart des Belges seraient plongés dans la pauvreté.

La solidarité est et reste le principe de base pour une société chaleureuse. Il s'agit d'un choix de société. Un choix que le futur gouvernement fédéral devra faire.

Ce livre contribue à une meilleure compréhension de la sécurité sociale, tout en formulant, au travers d'une approche syndicale, des propositions d'économies et d'améliorations.

Jef Maes est le directeur du département social du bureau d'études de la FGTB fédérale.

Jef Maes, Votre sécurité sociale en danger, Éd. Présence et Action culturelles, Bruxelles, février 2011, 110 p., 10 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'absurdité poussée à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
- 4 / Dossier • La CGSP wallonne en campagne
« Penser alternatif, agir collectif »
- 6 / Opinion • Pacte de l'Euro : attention,
danger !
- 7 / Analyse • L'austérité pèse sur
le secteur public en Europe
- 8 / IRB • Pour une loi de financement solidaire
et équitable

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 9 / Édito • Les dés sont jetés !
- 10 / L'IBPT dans l'œil du cyclone ?
- 11 / Belgacom • Finies les fadaises !!
- 15 / Flash • Prime syndicale 2010
- 16 / À lire



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique